



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 109 de la liste préliminaire\*

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :  
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

## **Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient le plan de campagne pour la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; il met en avant la place réservée aux femmes dans le Plan d'action de Madrid; il examine également les progrès accomplis dans la définition des modalités d'examen et d'évaluation du Plan et décrit les principales étapes du processus d'application au cours de la première année. Enfin, il contient des recommandations (qui figurent en caractères gras) soumises à l'Assemblée générale pour examen.

---

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



---

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : premières mesures .....	4–9	3
III. Plan de campagne pour la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement .....	10–29	5
A. Action au niveau national .....	14–20	6
B. Action au niveau international .....	21–29	7
IV. Dimensions sexospécifiques du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa mise en oeuvre .....	30–37	10
V. Modalités d'examen et d'évaluation .....	38–44	12

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 57/167 dans laquelle l'Assemblée générale a fait siens deux des principaux textes issus de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement : la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Dans la même résolution, l'Assemblée a engagé les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres acteurs à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid et encouragé la communauté internationale à promouvoir davantage la coopération entre tous les intervenants. À cet égard, l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Programme sur le vieillissement préparait un plan de campagne pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid et a invité les parties prenantes à contribuer à son élaboration. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité la Commission du développement social, en sa qualité d'entité chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid, à lancer à sa quarante et unième session en 2003 le débat sur les moyens d'intégrer dans ses travaux les différentes composantes du vieillissement de la population telles qu'elles figurent dans le Plan et sur les modalités d'examen et d'évaluation.

2. Le rapport donne également suite à la résolution 57/177 de l'Assemblée générale sur la situation des femmes âgées dans la société. Dans cette résolution, l'Assemblée a souligné qu'il importait d'intégrer une perspective sexospécifique dans les processus de décision et de planification à tous les niveaux, tout en continuant à tenir compte des besoins des femmes âgées. Elle a insisté sur la nécessité de développer et d'améliorer l'établissement, l'analyse et la diffusion de données ventilées par âge et par sexe et a demandé aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de veiller à ce que les besoins, les perspectives et les expériences des femmes âgées soient pris en compte dans les politiques et les programmes de développement.

3. À sa quarante et unième session, la Commission du développement social a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, des informations sur l'application de son projet de résolution IV intitulé « Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) »<sup>1</sup>. Ce projet invite les gouvernements, ainsi que le système des Nations Unies et la société civile à contribuer à une approche participative pour l'examen et l'évaluation du Plan grâce, notamment, aux échanges d'idées, à la collecte des données et à la définition de meilleures pratiques.

## II. Mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : premières mesures

4. Au cours de la première année de suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, on a constaté des progrès dans la mise en oeuvre de plusieurs volets du Plan d'action de Madrid, notamment les processus intergouvernementaux, les activités interorganisations, les initiatives régionales, la recherche et la diffusion de l'information.

5. Les processus intergouvernementaux ont essentiellement été axés sur la définition des modalités d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan

d'action de Madrid. Pour donner suite à la résolution 57/167, la Commission du développement social a notamment abordé, lors de sa quarante et unième session, l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action. En conclusion de ses débats, elle a recommandé au Conseil économique et social d'entériner la méthode participative d'examen et d'évaluation du Plan.

6. En février 2003, immédiatement après la quarante et unième session de la Commission du développement social, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a organisé une réunion consultative d'un jour à laquelle ont participé les représentants des pôles de concertation du système des Nations Unies sur le vieillissement. Les participants à cette réunion se sont particulièrement intéressés au suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, notamment le processus d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid et les activités de coopération technique visant à appuyer la mise en oeuvre du Plan. Le contenu des délibérations doit être présenté au Comité de haut niveau chargé des programmes afin que la mise en oeuvre du Plan à l'échelle du système soit maintenue à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, comme il est recommandé dans le Plan.

7. Les processus régionaux visant à traduire le Plan d'action international de Madrid en plans d'action régionaux ont également progressé. Après l'adoption de stratégies régionales pour les régions de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en collaboration avec les membres du groupe interorganisations des Nations Unies sur le vieillissement, a fait progresser les préparatifs de la réunion ministérielle régionale qui devrait étudier la stratégie régionale de mise en oeuvre pour la région de la CEPALC. Cette réunion devrait se tenir au Chili en novembre 2003.

8. Dans le cadre de son programme sur le vieillissement, le Département des affaires économiques et sociales, avec le concours de l'Association internationale de gérontologie, a poursuivi ses travaux relatifs au Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Le document mondial du Programme de recherche a été adopté en avril 2002, au Forum de Valence, et présenté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid. Dans sa résolution 57/177, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption, par le Forum de Valence du Programme de recherche sur le vieillissement, à l'appui de la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid. En mars 2003, le Programme du Département des affaires économiques et sociales sur le vieillissement, en collaboration avec l'Association internationale de gérontologie et avec le soutien financier de l'organisation non gouvernementale britannique Help the Aged, a organisé une consultation régionale d'experts au Cap (Afrique du Sud). Les participants à cette consultation ont défini l'orientation prioritaire que devrait suivre la recherche en matière de politiques sur le vieillissement en Afrique pour favoriser la mise en oeuvre du Plan dans la région. Des réunions analogues sont organisées ou prévues pour toutes les régions.

9. Pour donner suite à la résolution 57/167, le Programme sur le vieillissement, en collaboration avec le Département de l'information, a pris des dispositions pour diffuser la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Il s'agit notamment de l'édition et la distribution du Plan dans trois

des langues officielles de l'ONU (anglais, français et espagnol) et de la publication d'un condensé du plan, facile à lire, dans les six langues officielles. Le Programme a également mis à jour son site Web où figurent maintenant des renseignements concernant la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

### **III. Plan de campagne pour la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement**

10. Le plan de campagne définit un cadre pratique pour la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Ce cadre permettra aux pays d'élaborer des stratégies d'application du Plan, à l'échelon national, en les aidant à fixer des priorités nationales et à choisir l'approche qui leur convient. Le plan de campagne tente aussi de promouvoir la coopération internationale pour soutenir les efforts de mise en oeuvre déployés par les États Membres.

11. Le Plan d'action de Madrid énonce des objectifs précis et propose des recommandations, selon trois orientations prioritaires : les personnes âgées et le développement, la promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées et la création d'un environnement favorable et porteur. Comme il est indiqué dans le Plan, les orientations prioritaires visent à contribuer à l'élaboration et à l'application des politiques en vue d'accomplir l'objectif précis de l'adaptation à un monde vieillissant dans lequel la réussite se mesurerait en termes de développement social, d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de viabilité des divers mécanismes, officieux et officiels, qui sous-tendent la notion de bien-être tout au long de notre vie. Ainsi, le Plan recommande *les mesures à prendre* pour s'adapter à un monde vieillissant et bâtir une société pour tous les âges. Le plan de campagne suggère *la façon* d'appliquer concrètement les recommandations du Plan.

12. Le plan de campagne prend en compte les recommandations du Plan de Madrid concernant les actions nationales à mettre en place pour en assurer la mise en oeuvre et le suivi; il contient également les priorités de la coopération internationale dans le domaine du vieillissement, énoncées dans le Plan. Il a été conçu en tenant compte du fait que la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid n'est ni un processus linéaire ni un ensemble d'opérations simultanées : la rapidité et l'orientation des actions devraient varier entre les pays et au sein d'un même pays. Cependant, deux volets essentiels et universels du processus de mise en oeuvre s'imposent, en particulier dans les pays en développement et dans les économies en transition : le renforcement des capacités nationales et l'intégration de la sexospécificité dans les politiques de développement nationales. Ces deux volets sont solidaires et interdépendants.

13. La mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid est un processus évolutif. La stratégie d'application de ce processus devrait elle aussi évoluer en fonction des activités entreprises, de l'expérience acquise et des échanges constants entre les acteurs internationaux et nationaux concernés. Le Programme du Département des affaires économiques et sociales sur le vieillissement, en tant que pôle de concertation sur le vieillissement dans le système des Nations Unies, a pour rôle de faciliter la mise en oeuvre du plan de campagne en constituant des réseaux à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

## A. Action au niveau national

14. Le Plan d'action de Madrid précise que son application nécessitera une action soutenue à tous les niveaux. C'est au niveau national que se décidera le succès ou l'échec de cette application. La prise en compte systématique du vieillissement et le renforcement des capacités constituent deux grands volets de l'application au niveau national.

15. Dans la Déclaration politique adoptée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, les États Membres ont reconnu qu'il importait de placer le vieillissement parmi les questions de développement et se sont engagés à incorporer effectivement le vieillissement dans les stratégies, politiques et mesures sociales et économiques. Le Plan d'action de Madrid dit bien que son succès dépendra d'abord de la prise en compte des questions liées au vieillissement et aux préoccupations des personnes âgées dans les cadres de développement national et dans les stratégies d'élimination de la pauvreté.

16. Le Plan d'action de Madrid n'insiste plus autant sur l'approche par la protection sociale, qui tendait à donner trop d'importance aux soins et aux prestations pour aider les personnes âgées en les excluant du dialogue concernant la politique de développement. Selon le Plan, les politiques concernant le vieillissement doivent être examinées de près du point de vue des conséquences de l'allongement de la durée de vie sur le développement comme sur la société en général, et compte tenu des initiatives mondiales récentes ainsi que des principes directeurs établis par les grandes conférences et sommets des Nations Unies. Il est de plus en plus admis que les objectifs de développement national ne seront pas atteints là où le développement laisse en marge des plans de plus en plus vastes de la population.

17. L'expérience d'application du Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement (1982-2002) a révélé que les progrès au niveau national étaient inégaux et souvent insuffisants, particulièrement dans les pays en développement et les pays en transition. Les États Membres ont souvent attribué ces faiblesses à l'insuffisance des fonds affectés aux plans nationaux, à l'insuffisance des capacités institutionnelles ou à l'absence d'un intérêt politique aigu pour les questions de vieillissement. Régulièrement, les programmes et projets conçus pour améliorer la situation des personnes âgées ne réussissent pas à capter suffisamment l'attention des bailleurs de fonds, des responsables politiques et des organismes de développement des Nations Unies. Ce que l'on n'est pas encore arrivé à faire, c'est rechercher systématiquement pourquoi et comment les personnes âgées sont désavantagées et exclues du développement en général, et encourager un dialogue et fournir une assistance qui permette de surmonter cette exclusion. Inclure le vieillissement dans le développement, ce n'est pas essayer de faire des personnes âgées un groupe bénéficiaire nouveau ou leur accorder un traitement préférentiel mais faire en sorte que les hommes et femmes de tous âges participent aux décisions et aux actions de développement et puissent bénéficier des avantages de celui-ci.

18. Le Plan d'action de Madrid souligne aussi que son succès dépend du renforcement des capacités nationales. À la suite d'autres initiatives en matière d'intégration – notamment l'intégration des femmes – la communauté internationale a appris qu'en l'absence d'un renforcement des capacités, l'intégration n'a guère de chances de se matérialiser à la suite de l'adoption d'un plan d'action.

19. Pour soutenir les États Membres dans leurs efforts de mise en oeuvre, particulièrement pour faire progresser et inclure les questions de vieillissement dans les plans nationaux de développement et les stratégies d'élimination de la pauvreté, le Département des affaires économiques et sociales élabore un programme visant à aider les États Membres qui le lui demanderaient à mettre en oeuvre le Plan d'action de Madrid au niveau national. Ce programme prévoit notamment l'organisation d'ateliers nationaux qui offriront l'occasion aux États Membres d'examiner de près leur ordre de priorité en matière d'application dans le contexte du Plan, d'évaluer leurs besoins ainsi que l'infrastructure et les moyens dont ils disposent. Ces ateliers seront l'occasion de cerner et d'étudier plusieurs questions en matière d'application au niveau national, entre autres :

a) Les avantages qu'il y a à inclure les questions liées au vieillissement dans les programmes nationaux de développement et les obstacles à ce sujet;

b) Le rôle des services de coordination et des mécanismes nationaux chargés du vieillissement dans l'élaboration des politiques nationales;

c) L'état de la collecte et de l'analyse des données nationales, ventilées par âge et par sexe, en tant que point de départ d'une intégration réussie. Il s'agit ici de repérer précisément les exclusions et les inégalités fondées sur l'âge et le sexe pour orienter la conception, le suivi et l'évaluation des politiques;

d) La participation des personnes âgées à la formulation, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes de développement. Actuellement, les personnes âgées constituent des composantes à l'intérieur de catégories générales de bénéficiaires

– celles, par exemple, des agriculteurs ou des femmes – ce qui fait souvent qu'elles sont marginalisées dans les débats et dans les actions;

e) Le renforcement et l'adaptation des capacités administratives de sorte que le personnel ait les connaissances, la volonté et les capacités d'entreprendre des analyses et de prendre des initiatives en fonction de l'âge.

20. Afin de préparer le terrain à la tenue d'ateliers nationaux, le Département des affaires économiques et sociales organisera une réunion consultative régionale à Vienne, du 9 au 12 décembre 2003, à l'invitation du Gouvernement autrichien. Les participants à cette réunion détermineront les paramètres des travaux futurs que le Département mènera pour appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid au niveau national. Il est attendu d'eux qu'ils proposent des approches concrètes à l'élaboration de stratégies nationales d'application, entre autres par des efforts conjugués visant à favoriser le renforcement des capacités et à faire prendre en compte les questions de vieillissement dans les programmes et les politiques de développement national. Concrètement, la réunion de Vienne devrait stimuler la production de matériel didactique pour les ateliers nationaux qui seront à l'avant-garde de ces stratégies d'application et qui pourraient être proposés aux États Membres intéressés à partir de l'exercice biennal 2004-2005.

## **B. Action au niveau international**

21. Le Plan d'action de Madrid a affirmé que l'adaptation à une société vieillissante devait aussi se faire par le biais de programmes de développement à l'échelle mondiale et que les ripostes politiques au vieillissement devaient être

incluses dans les politiques, programmes, priorités et objectifs intersectoriels au niveau international. Selon le Plan de Madrid, il est indispensable d'intégrer le vieillissement dans les programmes mondiaux et, pour cela, de relier cette question à d'autres cadres conçus pour le développement économique et social et les droits fondamentaux.

22. L'inclusion du vieillissement au niveau mondial nécessite un processus et une stratégie systématiques visant à incorporer la question du vieillissement à toutes les composantes des programmes et politiques de développement. Il faut pour cela repenser les mandats respectifs et les cadres institutionnels et réduire les cloisonnements. Il est capital pour commencer, par exemple, d'inclure le vieillissement dans l'élaboration des bilans communs de pays et, par la suite, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays. Cette opération ne doit pas créer des programmes distincts ou nouveaux dont l'application serait gênée par le manque de ressources. Il faut au contraire intégrer le vieillissement dans les processus et programmes de travail existants des organismes et des budgets de développement des Nations Unies et associer tout naturellement les personnes âgées à l'application et à l'évaluation des politiques.

23. Les plans et politiques stratégiques spécifiquement conçus à l'intention des personnes âgées demeurent indispensables mais ne suffisent pas pour la prise en compte des dimensions mondiales du vieillissement. L'adaptation de la société au phénomène du vieillissement exige non pas simplement de suivre l'avancée linéaire vers le grand âge mais aussi de favoriser de vastes ajustements à toutes les étapes de la vie et dans l'ensemble des institutions sociales, économiques et politiques. Il faut raccorder la question du vieillissement aux programmes de lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale afin de tenir compte des personnes âgées dans les programmes qui concernent la pauvreté, des questions entre générations dans les programmes destinés aux enfants et aux jeunes, de la situation des femmes âgées dans les programmes visant à faire progresser la condition de la femme, du vieillissement en milieu rural et dans les régions reculées dans les programmes de développement rural, et élargir les programmes mondiaux concernant le VIH/sida pour qu'ils tiennent compte des incidences de celui-ci sur les personnes âgées et reconnaissent aussi le rôle essentiel que jouent les personnes âgées dans la préservation des familles et des collectivités face à la pandémie.

24. Le débat mondial sur les stratégies de lutte contre la pauvreté a largement passé sous silence les liens entre le vieillissement et la pauvreté car peu de statistiques solides renseignent sur le niveau de pauvreté des personnes âgées et on ne sait pas très bien comment la pauvreté se transmet d'une génération à une autre. Cette lacune est surtout évidente dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté établis par les gouvernements en association avec les institutions de Bretton Woods et dans la définition des buts en matière de réduction de la pauvreté et des objectifs de développement socioéconomiques contenue dans les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À mesure que les sociétés vieillissent, les institutions pourraient mieux suivre les changements induits par les tendances démographiques si le vieillissement était pris en compte dans les décisions résultant de débats internationaux. Il importe de commencer par les programmes d'action des objectifs du Millénaire et de prendre en compte les générations vieillissantes et autres groupes sociaux dans les modalités d'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les politiques conçues pour les pauvres.

25. Les mesures globales conçues pour atteindre les objectifs du Millénaire et mettre en oeuvre des documents de stratégie offrent des possibilités de participation à tous les secteurs de la société civile et de l'administration publique, y compris les ministères du plan et des finances. Une approche progressive intégrerait mieux le vieillissement en fixant des objectifs réalistes et concrets qui, fondés sur les données existantes, permettraient aux responsables de définir rapidement des lignes de conduite sans avoir à attendre une situation de crise. Néanmoins, dans beaucoup de pays, l'absence de données ventilées par sexe gêne beaucoup la formulation et la définition des politiques. À propos de la mise en oeuvre et du suivi aux niveaux national, régional et international, le Plan de Madrid préconise la collecte et l'analyse, en fonction du sexe et de l'âge, des informations destinées à la planification, au suivi et à l'évaluation des politiques, dans la mesure où la recherche offre des éléments d'appréciation permettant d'évaluer les politiques en place et de jeter les bases de nouvelles politiques opérantes. **En conséquence, l'Assemblée générale voudra peut-être envisager de demander à la Commission de statistique de commencer à étudier dès que possible les modalités de ventilation des données statistiques décomposées par âge et par sexe.**

26. Bien que les diverses parties prenantes aient entre elles des échanges nettement accrus sur le vieillissement, en tant que thème qui les unit, son incorporation au processus de développement est limitée par l'insuffisance des données et des indicateurs. Actuellement, les indicateurs des objectifs du Millénaire ne comportent pas de données ventilées par âge. À moins d'entreprendre des enquêtes participatives approfondies pour extraire les données qualitatives nécessaires, il est fort à craindre que les personnes âgées demeureront une catégorie sociale négligée.

27. En plus du mécanisme des bilans communs de pays/PNUAD, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté offrent un nouveau moyen de prendre en compte le vieillissement dans le processus de développement. Ils établissent un lien indispensable entre les mesures nationales, l'appui des donateurs et les résultats du développement nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire. Étendre ce processus au vieillissement peut donner des moyens accrus de concevoir les politiques – entre autres en faisant mieux comprendre le vieillissement en tant que problème de développement –, favoriser le dialogue entre les gouvernements et la société civile au sujet du rôle des personnes âgées dans la réduction de la pauvreté ainsi que des aspects de la pauvreté présentant plusieurs dimensions et communs à plusieurs générations, et aider à rendre compte plus globalement et systématiquement du lien entre le vieillissement et la pauvreté.

28. À cette fin, le Département des affaires économiques et sociales organisera, en collaboration avec le Gouvernement tanzanien et HelpAge International, un atelier régional qui étudiera en octobre 2003 la nature des rapports entre le vieillissement et la pauvreté en Afrique de l'Est et en Afrique centrale pour définir les mesures qui permettront d'inclure des interventions associant mesures pour le vieillissement et lutte contre la pauvreté dans les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes d'action des objectifs du Millénaire. On part de la constatation que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses parmi les populations pauvres de la planète et qu'on néglige la part qu'elles pourraient prendre à la réduction de la pauvreté autour d'elles, entre autres en prenant soin des orphelins dans les zones touchées par le VIH/sida. Les participants à l'atelier régional cerneront les questions liées à la vieillesse et à la pauvreté qui sont communes à

plusieurs générations dans le cadre plus général du développement, notamment les questions d'accès aux ressources et de maîtrise de celles-ci, et les solutions pour placer la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale au coeur des politiques économiques et budgétaires. Ce qu'il faut absolument, c'est relier le vieillissement aux objectifs du Millénaire, au titre desquels les gouvernements ont choisi, comme objectif 1, de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour. Il est peu probable que cet objectif soit atteint dans une société en train de vieillir si l'on ne tient pas compte des personnes âgées. **L'Assemblée générale voudra donc peut-être encourager les gouvernements et le système des Nations Unies à veiller à ce que le vieillissement soit pris en compte dans les mesures conçues pour servir l'objectif 1 concernant l'élimination de la pauvreté.**

29. La Commission pour le développement social cherche à inciter les pays à définir des politiques et des stratégies de lutte contre la pauvreté qui tiennent pleinement compte des personnes âgées. Il faut toutefois relier le vieillissement non pas seulement à la pauvreté mais aussi à d'autres domaines comme celui de la promotion de la femme, de la participation et des droits fondamentaux de l'homme, celui de la protection sociale et de l'emploi et celui des soins de santé et de l'environnement. Plusieurs entités chargées de la coordination dans le système des Nations Unies entreprennent actuellement de tenir compte du vieillissement dans leurs programmes de travail à l'échelon régional et aussi au niveau mondial. Ce qu'il faut encore, c'est que les problèmes résultant du vieillissement soient totalement pris en compte dans les politiques, stratégies et programmes de développement. **L'Assemblée générale voudra peut-être envisager de demander aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies d'inscrire la question de l'inclusion du vieillissement dans leurs programmes de travail et de faire rapport à ce sujet à la Commission du développement social.**

#### **IV. Dimensions sexospécifiques du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa mise en oeuvre**

30. Dans la Déclaration politique adoptée par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et reconnu la nécessité d'intégrer des perspectives sexospécifiques à l'ensemble des politiques et programmes pour tenir compte des besoins et de l'expérience des femmes et des hommes âgés. L'Assemblée a souligné que la situation des femmes âgées devait être une priorité politique et qu'il fallait commencer par reconnaître que le vieillissement était vécu différemment par les femmes et les hommes avant de chercher à élaborer des mesures efficaces visant à rétablir l'équilibre.

31. Le Plan d'action de Madrid porte notamment sur la participation active des femmes à la vie sociale et au développement, y compris leur participation sur un pied d'égalité au processus de prise de décisions; leurs contributions non rémunérées à la société, dont les soins aux membres de leur famille, l'entretien du ménage et les activités bénévoles, ainsi que les activités productives de subsistance; des politiques soucieuses d'équité visant à concilier le travail et les responsabilités familiales; l'accès des femmes au marché du travail et la possibilité, restreinte pour elles, de se constituer des pensions pour assurer leur retraite et leur autonomie à un

âge avancé; leur faible maîtrise des ressources financières et foncières; le rôle des femmes âgées dans le développement rural; la féminisation de la pauvreté, la sécurité financière et la protection sociale, y compris dans des situations d'urgence et de reconstruction, de relèvement et de développement après des conflits; et l'accès des femmes à la connaissance, à l'éducation et à l'information, ainsi qu'aux techniques de l'information et de la communication.

32. Le Plan d'action de Madrid a reconnu que les femmes âgées étaient particulièrement sujettes aux incapacités en raison notamment de leur espérance de vie, de leur prédisposition aux maladies et des inégalités dont elles ont été victimes tout au long de leur vie. Il a préconisé d'éliminer les inégalités économiques et sociales fondées sur le sexe et l'âge dans la prestation de services de soins de santé. Le Plan a également fait ressortir les risques de violence physique, sexuelle et psychologique, y compris de pratiques nuisibles, dans les situations d'urgence, auxquelles les femmes âgées sont particulièrement exposées.

33. Afin d'instaurer un environnement porteur, le Plan d'action de Madrid a fait ressortir l'importance du rôle joué par les femmes âgées dans la prestation de soins traditionnels. Il a également reconnu que les femmes qui administraient l'essentiel de ces soins en faisaient les frais en contribuant peu aux fonds de pension, en renonçant aux promotions, en étant moins bien rémunérées et en se stressant physiquement et mentalement pour équilibrer leur vie familiale et professionnelle. À cela est venue s'ajouter la pandémie du VIH/sida, fardeau qui est particulièrement lourd pour les femmes âgées, surtout dans les pays en développement. Afin d'aider les femmes dans ce domaine, les gouvernements ont reconnu qu'il fallait non seulement mettre en place des centres de prestation de soins communautaires et d'appui aux familles, mais aussi déterminer dans quelle mesure on pouvait aider les femmes âgées dans ce domaine. Les gouvernements ont également décidé d'encourager les médias à véhiculer des images positives du vieillissement, notamment des femmes âgées, dont les stéréotypes donnent une image négative et fautive.

34. Les gouvernements et autres parties prenantes devraient accorder une attention particulière à la situation des femmes âgées et aux aspects sexospécifiques du vieillissement, afin qu'il en soit dûment tenu compte, dans les processus de mise en oeuvre et d'examen ainsi qu'il ressort du Plan d'action de Madrid.

**35. L'Assemblée générale souhaitera peut-être recommander la création ou le renforcement de liens institutionnels à l'échelon national entre les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les programmes et organes de l'État qui sont chargés d'élaborer, de coordonner ou d'appliquer des politiques et des programmes relatifs au vieillissement. La participation des organisations non gouvernementales qui s'intéressent spécifiquement à la situation des femmes âgées devrait être expressément recherchée.**

**36. Dans le cadre du système des Nations Unies, il faudrait continuer à renforcer les moyens d'examiner systématiquement les aspects sexospécifiques du vieillissement et la situation des femmes âgées, en envisageant le vieillissement du point de vue de l'égalité des sexes. À cet égard, l'établissement d'un réseau institutionnel entre les mécanismes de coordination pour l'égalité des sexes et les mécanismes de coordination relatifs au vieillissement pourrait permettre d'améliorer les connaissances techniques et d'amplifier les répercussions des activités entreprises.**

37. **Il faudrait rechercher des moyens de renforcer la coordination et la collaboration entre la Commission du développement social, qui est chargée d'assurer le suivi du Plan d'action de Madrid, et la Commission de la condition de la femme, pour les questions relatives aux femmes âgées, dans le cadre de leurs programmes de travail pluriannuels.**

## V. Modalités d'examen et d'évaluation

38. À sa quarante et unième session, la Commission du développement social a recommandé que le Conseil économique et social adopte une méthode énumérative « de bas en haut » pour examiner et évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action de Madrid. Cette méthode constitue un processus à caractère ouvert et participatif qui vise à mettre les activités locales et nationales en relation avec les organes intergouvernementaux régionaux et internationaux des Nations Unies.

39. La proposition préconise essentiellement de procéder de manière que le processus de délibération intergouvernemental classique soit irrigué par toutes les évaluations détaillées effectuées au plus près du terrain afin de déterminer si oui ou non la réalisation des objectifs fixés à Madrid a avancé aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Un certain nombre de modalités intégrant une approche participative pourront être envisagées. Cette approche suppose que l'information s'enrichisse par échanges d'idées, collectes de données et exemples de meilleures pratiques. Le processus impliquerait la participation de divers acteurs locaux et non gouvernementaux travaillant en partenariat et en concertation avec les interlocuteurs nationaux.

40. Outre la démarche énumérative, certains pays membres souhaiteront peut-être utiliser des données et des indicateurs aux fins du suivi. Toutefois, de nombreux pays en développement risquent de ne pas disposer des fonds qui leur permettraient de recueillir les données pertinentes. Ces pays pourraient effectuer l'examen, notamment dans le cadre des processus de surveillance des pouvoirs publics et de la société civile existants. Il s'agit essentiellement de s'assurer que l'examen tire dûment parti de l'expérience, des connaissances et des ressources de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux national et local, et que le processus n'est pas sans rapport avec les constatations établies sur les plans régional et sous-régional. L'encadrement régional de l'examen est essentiel car il représente un avantage stratégique à l'heure d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre en ce qu'il constitue une étape intermédiaire entre l'échelon national et l'échelon mondial tout en tenant compte des préoccupations et des intérêts communs. Sur le plan mondial, l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations du Plan varieront d'une région à l'autre et exigeront la prise en compte d'une grande diversité de questions.

41. Le Plan d'action de Madrid a préconisé d'envisager le vieillissement en relation avec les questions de développement et de l'intégrer dans les objectifs et les programmes relatifs au développement. Ainsi, dans le cadre du suivi, il s'agira notamment d'évaluer la mesure dans laquelle cette intégration s'effectue et la manière dont il est tenu compte du vieillissement dans les politiques de développement. Pour réduire la pauvreté, de nombreux pays en développement ont principalement recours aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Par conséquent, la mesure dans laquelle les politiques nationales de lutte contre la pauvreté et le processus des CSLP prennent en compte le vieillissement peut être un révélateur important du succès de la mise en oeuvre. À l'heure d'évaluer leurs

stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les gouvernements sont parfaitement en mesure d'examiner simultanément la réalisation des objectifs du Plan d'action de Madrid en matière de réduction de la pauvreté, d'emploi et de respect des droits de l'homme.

42. La méthode « de bas en haut » implique également que les personnes âgées participent activement au processus d'examen et d'évaluation. Pour ce faire, l'on pourrait instaurer des procédures permettant de communiquer aux décideurs les vues des personnes âgées concernant les incidences des politiques qui leur sont consacrées. Afin d'assurer la participation de la société civile à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques, les bailleurs de fonds, les institutions de développement et les gouvernements mettent en oeuvre de nombreuses formes de recherche et d'évaluation participatives qui ont d'importantes répercussions sur l'élaboration de politiques de nombreux pays. La méthode participative consiste essentiellement à se mettre à l'écoute des parties prenantes et à leur ménager la possibilité d'exposer leurs vues à différentes étapes du processus. Ce faisant, l'on obtient des renseignements d'un type différent, qui peuvent être d'ordre qualitatif, contrairement aux indicateurs de suivi classiques, qui sont d'ordre quantitatif. L'organisation non gouvernementale HelpAge International vient d'engager un projet pilote de suivi exécuté par les citoyens dans cinq pays. Dans ce contexte, des groupes de personnes âgées déterminent les aspects de politiques les concernant, dont ils souhaitent assurer le suivi, les modalités qu'ils entendent mettre en oeuvre à cette fin et les moyens d'en faire connaître les résultats aux fonctionnaires gouvernementaux compétents. Le Département des affaires économiques et sociales suit cette initiative pour s'informer des enseignements tirés dans les États Membres et des pratiques optimales mises en oeuvre dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du Plan d'action de Madrid.

43. Une réunion d'un groupe d'experts sera organisée par le Département des affaires économiques et sociales, en novembre 2003, à La Valette, en coopération avec le Gouvernement maltais et l'Institut international du vieillissement, afin de poursuivre l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, de déterminer les modalités de l'approche « de bas en haut » et d'assurer, dans toute la mesure possible, une concertation avec les organisations intergouvernementales et la société civile ainsi que leur participation au processus.

44. Si l'approche principale pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid d'ores et déjà définie, il s'agit désormais de s'employer à préciser le contenu des modalités et la périodicité du processus. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander à la Commission du développement social de se charger de cette tâche à sa quarante-deuxième session en 2004.** En outre, dans le Plan d'action de Madrid, la Commission a été incitée à intégrer dans ses travaux les différentes composantes du vieillissement de la population. **Ainsi, l'Assemblée souhaitera peut-être proposer que la Commission examine, du point de vue du vieillissement, les thèmes prioritaires entrant dans le cadre du suivi du Sommet mondial du développement social.**

#### Notes

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 6 (E/2003/26)*.